Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212901797-20260305-DEL_2026_02_10-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNE DE PLOUDANIEL

Délibération
N° 2026-02-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2026

DATE DE CONVOCATION : 26 février 2026

MEMBRES EN EXERCICE : 26
PRESENTS : 23
VOTANTS : 26

PRESIDENT : M. GUIZIOU Pierre, Maire
SECRETAIRE DE SEANCE : M. OLLIVIER

Séance ouverte à 18h00

Présents : M. GUIZIOU, Maire ; M. BESSON ; Mme BOUCKAERT ; M. QUERE ; Mme MAYOL ; M. GUILLERM ; Mme NICOLAS ; M. SERVEL adjoints au Maire ; M. KERMARREC Christian ; Mme LE GALL ; MM. TANNE, BOSSARD ; Mmes LEMOINE-LESTOQUOY, JESTIN MARIE-SAINTE, BEGOC-JURADO ; MM ABJEAN, TORCHEN, BOUVROT ; Mmes SERGENT, LE BOT ; M. KERMARREC Yann ; Mme LE TRAON ; M. OLLIVIER

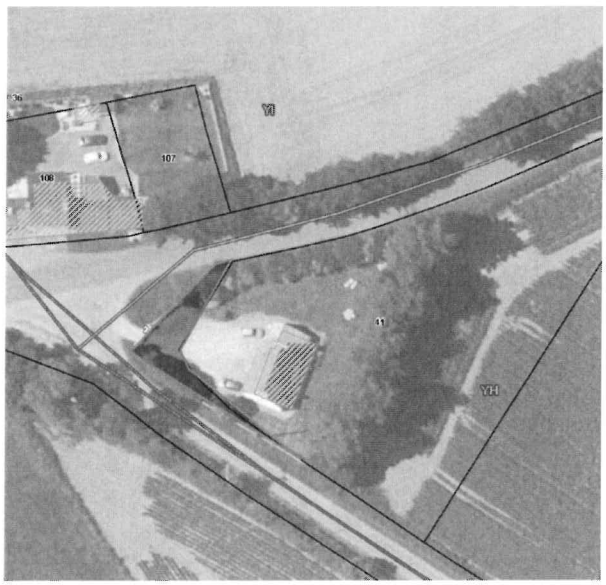
Absents excusés : Mme RIOU qui a donné procuration à Mme BEGOC JURADO ; Mme BERGOT qui a donné procuration à Mme BOUCKAERT ; M. ABIVEN qui a donné procuration à M. QUERE

****

OBJET : Projet de cession d'un délaissé communal
❖ **Mme BRAMOULLE – 2 Lan ar Groaz**

M. BESSON expose :

Mme BRAMOULLE, propriétaire de la parcelle cadastrée YH n°41, au 2 Lan ar Groas, demande à faire l'acquisition d'un délaissé de voirie communale. Cette portion de terrain est d'une contenance cadastrale approximative de 165,60 m².



La surface sera déterminée par bornage réalisé par un géomètre.
Le projet sera soumis à une enquête publique locale de quinze jours.

Vu la saisine des Domaines,
Vu l'avis favorable de la commission Voirie, agriculture et environnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- ***Accepte la cession d'un délaissé de voirie communale à Mme BRAMOULLE, situé à l'ouest de la parcelle cadastrée section YH n°41, et située à Lan ar Groas,***
- ***Fixe le prix de la cession à 5 €/m² soit 828 €, conformément à l'avis des Domaines,***
-

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212901797-20260305-DEL_2026_02_10-DE

- ***Autorise le maire à signer l'acte de vente et toutes autres pièces nécessaires à cet effet si le projet n'apporte ni observation, ni réclamation défavorable au cours de l'enquête publique locale.***
- ***Précise que les frais engendrés par cette opération (géomètre, notaire ...) sont à la charge de Mme BRAMOULLE.***

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUDANIEL (Finistère)

Pierre GUIZIOU

Le secrétaire de séance

David OLLIVIER